



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2025

**Présents :** Denis GLAIZOL, Dominique COUTURIER, Philippe REGAL, Chantal REGAL, Monique DESBOS, Christophe DESCHAMPS, Joël GUILLOT, Christiane CHANTIER, Florian MINODIER, Keyne ANTOINE.

**Absents :** Annie BUFFAT-CHAPELLE, Vincent CHANAL, Marc MORFIN, Corine FAURE-BASSANO, Véronique MONTET.

**Absents excusés :** Annie BUFFAT-CHAPELLE, Vincent CHANAL, Marc MORFIN, Corine FAURE-BASSANO, Véronique MONTET.

**Secrétaire de séance :** Chantal REGAL

**20h30 :** Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au conseil municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 24 octobre 2025. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Redevance agence de l'eau 2026
- Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
- Motion pour la consécration constitutionnelle de la laïcité
- Location logement 105b Rue centrale
- Donation à la commune
- Délai de reprise de concession en terrain commun
- Délibération de principe pour la mise à disposition de locaux pour l'ouverture d'une troisième classe
- Questions diverses



### **Redevance agence de l'eau 2026**

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,06 € HT/m<sup>3</sup> pour l'année 2026. Le coefficient de modulation est fixé forfaitairement à 0,4 pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a fixé à 0,09 € HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026. Le taux de modulation est fixé forfaitairement 0,4 pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif »

Il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour les redevances pour performance des réseaux d'eau potable, et pour performance des systèmes d'assainissement qui doivent être répercutées sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et/ou assaini.

La contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » sera fixée à 0,02 €HT /m<sup>3</sup> et devra être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1er janvier 2026.

La contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » sera fixée à 0,04 €HT /m<sup>3</sup> et devra être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2026

Le conseil approuve à l'unanimité.

### **Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

Pour faire bénéficier aux habitants de la commune, la primeur des visites des expositions de la tour médiévale, des créneaux de visite ont été mis en place pour les vacances scolaires de noël. Pour se faire, un guide doit être embauché afin d'organiser les visites.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **Motion pour la consécration constitutionnelle de la laïcité**

La Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche propose au conseil de prendre une motion pour l'inscription dans la constitution des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.



### **Location logement 105b Rue centrale**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le logement communal type 4, situé au 105b rue centrale, est disponible à la location. Il informe que monsieur GLAUDIS Manuel souhaite louer ce logement à compter du 09 janvier 2026.

Il propose de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir un bail avec le locataire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **Donation à la commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le don de monsieur MC LEAN Andrew à la commune, à savoir la somme de 50 000 €. Il propose de destiner ces fonds pour des travaux à l'école ou sur tout autre bâtiment communal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **Délai de reprise de concession en terrain commun**

La commune peut procéder à la reprise des sépultures en terrain commun à l'issue du délai de rotation qui court à partir de la date d'inhumation (article R. 2223-5). Ce délai est fixé par le conseil municipal.

Il en résulte que :

- au terme de ce délai, la commune est en droit de reprendre le terrain pour y implanter une nouvelle sépulture ;

- tant que le délai de cinq ans (minimum) n'est pas écoulé, ne peuvent être pratiquées d'inhumations supplémentaires dans une fosse déjà occupée.

Monsieur le Maire propose d'allonger ce délai de rotation à une durée de quinze ans.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **Délibération de principe pour la mise à disposition de locaux pour l'ouverture d'une troisième classe**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une hausse du nombre d'élèves est intervenue sur ce débit d'année scolaire. Le nombre d'élève dans la classe maternelle CP est ainsi de 28 et le nombre dans la classe primaire et de 24. Afin de bénéficier d'une meilleure éducation scolaire pour les élèves et de préserver les enseignants, une rencontre à distance a eu lieu avec des parents d'élèves et l'inspection académique.



L'ouverture d'une troisième classe est à envisager pour la rentrée scolaire 2026-2027 si l'effectif reste identique voir à la hausse. Il est donc proposé de mettre à l'étude la mise à disposition de nouveaux locaux pour l'ouverture d'une troisième classe.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que la mission Stéphane BERN via la Fondation du Patrimoine, accorde une aide de 75 000€ pour la restauration de la Tour.
- Des nouvelles visites pour la reprise du restaurant sont intervenues. Il faudrait donc que les travaux pour le restaurant soient entamés sur 2026. Une rencontre avec l'entreprise MSavel concernant l'aménagement a eu lieu.
- L'école de production « les jardiniers de Macheville » devrait intervenir début d'année pour l'aménagement au carrefour de la Naute
- Le banquet des pompiers est fixé au 10 janvier 2026. Il est proposé que ce soit Philippe REGAL et Christiane CHANTIER

## TOUR DE TABLE

**Chantal :** RAS.

**Florian :**

- Demande s'il y a assez de sel de déneigement
- Indique qu'il a prêté un sécateur électrique aux employés communaux, et propose que la commune en achète un.
- Demande si l'ASA peut récupérer des poteaux qui ont été enlevé suite à l'enfouissement des lignes

**Philippe :**

- De nouveaux compteurs d'eau potable ont été installés et d'autres sont à l'étude
- L'épareuse est passée et les employés communaux ont coupé certains arbres afin d'élargir le nettoyage au bord des routes.
- A Chanareille, un chemin communal a été bétonné afin d'améliorer l'accès à une maison secondaire. Le béton a été réglé par les propriétaires concernés. Les travaux ont été effectués par la commune.
- Les employés communaux ont utilisé la mini pelle afin de nettoyer certains fossés (chabrand, le grioule...), d'arranger le chemin de rocheiro, d'enlever l'ancienne grille à serpolet bas et de remettre en état la cour au local technique.
- Les guirlandes de noël ont été mise en place, il faudrait réfléchir pour de nouveaux motifs en 2026



- Le chantier d'enfouissement avec le SDE est terminé, la dépose des poteaux a été effectuée.
- Reste à réaliser la traversée de buse à Jamillon et finir de stabiliser la voirie au croisement des égaux

**Christophe** : les guirlandes à la salle des fêtes ne fonctionnent pas

**Joël** : Une haie est gênante aux serres

**Monique** : la préparation et le portage des colis pour le CCAS a eu lieu

**Christiane** : RAS.

**Keyne** : RAS.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h50

La secrétaire de séance  
Chantal REGAL

Le Maire  
Denis GLAIZOL

